

# 3

## Les trois fils d'Adam (Gn 4)



### STRUCTURE ET CONTEXTE

#### Contexte littéraire

Après avoir raconté en détail l'histoire d'Adam et d'Ève au jardin d'Éden, le texte passe en quelque sorte à la génération suivante. Commence alors le cycle, si important dans la Genèse, des engendrements, auquel il était déjà fait allusion à propos des grossesses d'Ève (3.16) et de la descendance de cette dernière (3.15). Dans le même temps, le récit poursuit le développement d'un thème déjà présent au chapitre précédent : le péché.

#### Structure

On lit souvent le récit du meurtre d'Abel par Caïn comme un épisode isolé. En réalité, il s'agit du premier volet d'une série de trois. Le texte présente en effet lui-même sa structure au moyen de trois « sous-titres » analogues :

- 4.1 : « l'Adam connut sa femme, elle conçut et enfanta Caïn »;
- 4.17 : « Caïn connut sa femme, elle conçut et enfanta Hénoch »;
- 4.25 : « Adam connut à nouveau sa femme, elle conçut un fils ».

La similarité entre ces trois versets est renforcée par la présence, immédiatement après chacun d'entre eux, d'une explication liée au nom de l'enfant. On observe en outre deux points communs supplémentaires entre le premier (v. 1) et le troisième (v. 25) « sommaires ». D'une part,

ils concernent tous les deux des fils conçus par Adam (cf. « Adam connut à nouveau » en 4.25), tandis que le deuxième « sommaire » (v. 17) parle d'un enfant de Caïn. D'autre part, dans ces deux cas, c'est la mère qui choisit le nom et formule une « étymologie », indications absentes pour le deuxième fils. Le chapitre est donc construit sous la forme suivante :

A Lignée (interrompue) passant par Abel (v. 1-16)

B Lignée passant par Caïn (v. 18-24)

A' Lignée passant par Seth (v. 25-26).

Des jeux numériques ont été identifiés dans ce texte (en se fondant comme il convient sur les mots hébreux). Dans 4.1-16, on rencontre 7 fois le nom « Abel », 7 fois le nom « le Seigneur » et 14 fois le nom « Caïn », ce qui souligne encore la cohésion profonde de la partie A'. De plus, on remarque que le nombre 77 en 4.24 fait écho au chiffre 7 en 4.15, ce qui crée un lien entre A et B et confirme l'unité du chapitre.

En fait, ces trois parties nous présentent les débuts de chacune des branches de l'arbre généalogique d'Adam. C'est particulièrement clair pour la deuxième et la troisième section, qui prennent tout simplement la forme de généralogies : on décrit les descendants de Caïn, autrement dit les descendants d'Adam *via* Caïn, puis on liste ceux d'Adam *via* Seth. Quant à la première partie (v. 1-16), elle est consacrée à expliquer pourquoi la branche passant par Abel est aussitôt interrompue : il est tué par son frère. Autrement dit, au sein du chapitre 4, l'épisode du meurtre d'Abel (A) représente une *grande parenthèse narrative insérée dans le matériau généalogique*, servant d'explication à l'arrêt de la lignée d'Adam *via* Abel dès la première étape.

Du reste, les autres parties, B et A', contiennent aussi des incises narratives, qui commentent les œuvres de personnages illustres. Par exemple, on nous précise au sujet de Yabal qu'il fut « le père de ceux qui habitent dans des tentes et ont des troupeaux » (v. 20); on nous dit que son frère Youbal était « le père de tous ceux qui jouent de la lyre et du chalumeau » (v. 21). Le texte insère même une sorte de petit poème prononcé par Lémek (v. 23-24). Ce phénomène consistant à insérer des parenthèses narratives au sein de généralogies n'est pas surprenant. En effet, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, il se rencontre aussi dans les textes proche-orientaux dont le genre et le style sont les

plus proches des généalogies de la Genèse (les listes royales de Mésopotamie).

Par ailleurs, *l'ordre* dans lequel les descendances des trois fils d'Adam sont mentionnées est intéressant. On ne procède pas de l'aîné au benjamin, mais selon la logique suivante :

1. la lignée (interrompue) du fils « juste » (Abel, dont le sacrifice est agréé par Dieu, et qualifié de « juste » en Hébreux 11.4);
2. celle obtenue *via* le fils « maudit » (Caïn, maudit en Genèse 4.11);
3. celle passant par le fils choisi (Seth, dont la lignée mènera à Abraham).

Un phénomène analogue se rencontre au chapitre 10, qui décrit successivement les descendances de Noé (1) *via* Japhet, (2) *via* Cham, père du fils maudit (Canaan), et (3) *via* Sem (la lignée choisie).

Cela mérite deux remarques. D'une part, l'ordre privilégié par les sociétés antiques, dans lesquelles l'aîné bénéficiait de priviléges par rapport à ses frères (cf. le « droit d'aînesse » d'Ésaü), est ici renversé. D'autre part, le narrateur « garde le meilleur pour la fin » : il évacue d'abord les branches de l'arbre généalogique qui n'entrent pas dans la suite de son propos, pour mieux se concentrer ensuite sur la lignée élue (ici celle de Seth, prolongée plus loin par celle de Sem). De la même manière, la Genèse évoquera d'abord la généalogie d'Ismaël (Gn 25.12-18) pour ne plus y revenir par la suite, et passer à une longue section sur la descendance d'Isaac (Gn 25.19-35.29). De même encore, la branche d'Ésaü sera brièvement décrite (Gn 36), pour mieux se consacrer ensuite à narrer longuement l'histoire de la descendance de Jacob (le cycle de Joseph, Gn 37-50). Il ne s'agit pas, bien sûr, de discrimination (Ismaël est lui aussi béni, cf. Gn 17.20), mais d'un pied de nez fait par le Seigneur à la préférence humaine antique pour les aînés, et d'une volonté de se concentrer sur la lignée ininterrompue qui mène d'Adam à Abraham. Le texte ne perd jamais de vue, en effet, son thème principal : le plan de Dieu.

L'essentiel des éléments acquis jusqu'ici au sujet de la structure et de la forme de Genèse 4 est résumé ci-après.

**STRUCTURE DE GENÈSE 4****A Lignée (interrompue) passant par Abel (v. 1-16)**

- a) conception, accouchement
  - + explication du nom donné par la mère (v. 1)
- b) indication généalogique : Abel (v. 2)
  - + *notice narrative : meurtre d'Abel par Caïn* (v. 3-17)

**B Lignée passant par Caïn (v. 17-24)**

- a) conception, accouchement
  - + explication du nom (v. 17)
- b) matériau généalogique : Hénoch, Yéred, Mehouyaël... (v. 18-24)
  - + *notices narratives (fondation d'une cité, ancêtres des nomades, des musiciens...)*

**A' Lignée passant par Seth (v. 25-26)**

- a) conception, accouchement
  - + explication du nom donné par la mère (v. 25)
- b) matériau généalogique : Enosh
  - + *notice narrative (début de la prière, v. 26)*

**Contexte proche-oriental**

Genèse 4 pourrait bien faire écho au mythe sumérien appelé *La Genèse d'Eridu* (daté d'environ 1600 av. J.-C.). Dans ce texte, la déesse Nintur, qui a créé les humains, semble prendre pitié de ces êtres qui vivent en nomades et leur fait bâtir des cités ainsi que des lieux de culte. Elle institue aussi la royauté sur chaque ville. La Genèse évoque aussi le nomadisme comme destin peu enviable (v. 12, 14, 16), la fondation d'une cité (v. 17) et le début d'un culte régulier (v. 26). Cependant, le texte biblique ne parle pas de la royauté (une différence qui sera encore plus marquée dans la suite); au contraire, nous avons vu qu'il insiste sur l'importance égale de tout homme.

Nous allons à présent suivre le mouvement du texte en abordant successivement les trois parties (A, B, A') identifiées dans sa structure.



## COMMENTAIRE

### 4.1-16 Lignée (interrompue) passant par Abel

*Pourquoi Dieu a-t-il accepté l'offrande d'Abel et pas celle de Caïn ? Les interprétations*

Le récit affirme clairement que Dieu a jeté un regard favorable sur l'offrande d'Abel et non sur celle de Caïn, mais il ne donne pas de raison explicite. Au fil des siècles, les interprètes ont avancé toute une série d'explications.

(1) Certains ont pensé que le texte biblique reflétait une *préférence pour l'élevage* et un rejet de l'agriculture, puisque cela correspond aux « métiers » respectifs d'Abel et de Caïn. D'ailleurs, la première activité implique une forme plus ou moins développée de nomadisme, puisqu'il faut se déplacer pour trouver du pâturage; au contraire, la culture des champs nécessite un ancrage local et une stabilité géographique. Or les études historiques et archéologiques ont souvent insisté sur l'importance, dans l'Orient ancien, de la distinction entre nomadisme et sédentarisme. Selon cette interprétation, ce passage favorise un choix envers le premier mode de vie. Notons, du reste, que la sanction qui s'abat sur Caïn consiste à le mettre en mouvement permanent (d'après 4.16 il devra errer dans le pays de Nod, qui signifie « errance » en hébreu).

D'un autre côté, la distinction entre nomades et sédentaires n'est pas absolue, ou du moins ne l'est pas restée. Certains travailleurs passaient de l'un à l'autre selon les périodes de l'année; on parle de « semi-nomadisme » pour désigner la pratique consistant à effectuer des déplacements avec ses bêtes tout en revenant périodiquement à un point servant de centre de vie. De plus, le fait de devoir se déplacer en permanence est présenté comme une sanction, dont Caïn se plaint (4.14). En outre, la culture du jardin d'Éden était la tâche originelle confiée à l'homme par Dieu lui-même (2.15), et une fois expulsé, il est encore chargé de « cultiver la terre » (3.23). Il paraît donc peu probable que l'agriculture soit ici critiquée.

(2) D'autres commentateurs cherchent plutôt l'explication à la faveur divine dans la *valeur supérieure de l'offrande d'Abel*. De fait, l'auteur de l'épître aux Hébreux affirme qu'Abel « offrit à Dieu un sacrifice de plus

grande valeur que celui de Caïn » (Hé 11.4). Cependant, deux remarques s'imposent pour rendre justice aux textes. Premièrement, l'écrivain inspiré du 1<sup>er</sup> siècle fait là un constat, mais ne dit pas que cela constitue la raison du rejet du présent de Caïn, et n'écrit même pas que c'est celle de l'acceptation de l'offrande d'Abel. Au contraire, il donne une autre raison pour cette dernière : « c'est par elle [la foi] qu'il a reçu le témoignage qu'il était juste, Dieu rendant témoignage au sujet de ses offrandes » (Hé 11.4, litt., le verset reprenant le même mot que celui de l'ancienne traduction grecque pour traduire « offrandes » en Gn 4.4). C'est la source d'une autre interprétation que nous décrirons plus bas.

En second lieu, il faut s'assurer de bien comprendre en quoi le présent de l'un était supérieur à celui de l'autre. On a parfois considéré que des animaux avaient en eux-mêmes plus de prix que de « simples » céréales, mais cela reste difficile à estimer et il n'est pas certain que l'on puisse reprocher à Caïn d'avoir apporté de ce qu'il possédait et non de ce dont il ne disposait pas (même si on peut toujours imaginer qu'il aurait pu se procurer un animal). Il n'y a pas non plus de raison de penser qu'une offrande faite sans effusion de sang n'était pas suffisante. Le Seigneur acceptera tout à fait des offrandes végétales dans le cadre de la loi du Sinaï (Lv 2), à côté d'autres sacrifices d'animaux. Il paraît donc peu probable que Dieu ait réprouvé en tant que tels des produits de l'agriculture, ou qu'il ait rejeté l'offrande de Caïn simplement parce qu'elle aurait été plus modeste que celle d'Abel. Les textes du Lévitique montrent que par la suite Dieu n'encouragera aucune forme de « compétition » dans ce domaine et qu'il acceptera côté à côté offrandes végétales et animales.

Pourtant, on trouve bien dans le texte l'indication d'une différence entre les deux offrandes. Abel présente des « premiers-nés » de son troupeau et leur graisse, qui était la part la plus prisée de l'animal. En ce qui concerne Caïn, il n'y a aucune précision quant à une spécificité : « Caïn offrit des produits de la terre en offrande. » De ce point de vue, il n'y a pas symétrie entre les présents. Non que l'on puisse les comparer entre eux – il s'agit de produits trop différents – mais parce que dans leur catégorie propre, l'un représente le meilleur choix, et l'autre, apparemment, un produit quelconque. Cette remarque revient-elle à user de l'« argument du silence » ? Serait-ce simplement que le texte est plus précis au sujet de l'offrande d'Abel, tandis que nous n'en savons pas assez sur celle de Caïn pour juger ? En réalité, il paraît improbable qu'un

narrateur au propos si concis, dans un texte où chaque mot compte et où il a poussé le soin jusqu'à veiller au nombre d'occurrences de certains noms (cf. plus haut), ait eu la légèreté de présenter une telle dissymétrie alors même qu'elle pourrait induire en erreur tant elle paraît un indice. Cette fois-ci, on peut constater que la législation donnée par le Seigneur indique une préférence : il demande en priorité les « premiers-nés » des troupeaux, mais aussi les *prémices* des végétaux (voir par exemple Lv 2,12, 14). L'équivalent pour Caïn de l'effort consenti par Abel aurait donc consisté à offrir des prémices de sa culture. Un membre du peuple hébreu n'aurait jamais manqué de noter la différence en écoutant ou en lisant notre passage, et il est invraisemblable que celui qui a rédigé le texte n'en ait pas tenu compte.

(3) Mais dans ce cas, nous sommes mis sur une nouvelle piste. En effet, on peut alors penser que l'offrande de l'aîné était moins bonne que celle du cadet, non pas tant parce que l'on pourrait les comparer comme sur une balance, mais parce que contrairement au présent d'Abel, il existait un *problème inhérent à l'offrande de Caïn*, donc indépendamment de toute comparaison avec celle de son frère. Ce défaut résiderait en ce que Caïn a offert au Seigneur une offrande de qualité quelconque, qui ne constituait pas le plus beau cadeau possible. Il aurait gardé le meilleur de sa récolte pour lui. Remarquons qu'après l'échec de Caïn, Dieu lui dit : « si tu agis bien, ne relèveras-tu pas la tête ? » Si le Seigneur établit ainsi une relation entre le comportement de Caïn et un rétablissement de son moral, cela laisse entendre qu'il y en avait peut-être une aussi avec ce qui avait provoqué son abattement : il aurait mal agi.

On pourrait mettre en rapport cette idée avec l'affirmation de la première épître de Jean : « ses œuvres étaient mauvaises, tandis que celles de son frère étaient justes » (1 Jn 3,12, litt.). Cette phrase décrit évidemment la période antérieure au meurtre d'Abel (le texte dit même que cela en fut la cause). Et la formulation suppose une régularité, ce qu'exprime bien la traduction : « sa façon d'agir était mauvaise » (BS). Il ne s'agit donc pas d'un problème survenu du jour au lendemain, à cause du refus divin. Comme l'offrande constitue la seule œuvre de Caïn dont la Genèse nous parle avant le meurtre d'Abel, il est difficile d'échapper à la conclusion qu'elle-même était mauvaise.

Dans cette hypothèse, le problème n'était pas que l'offrande d'Abel ait été meilleure que celle de Caïn (même si c'était bien le cas), mais